



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**ARRÊTÉ FIXANT LES DATES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE
DE LA CHASSE DANS LE PAS-DE-CALAIS
POUR LA CAMPAGNE 2025-2026**

Arras, le 20 août 2025

Par arrêté en date du 1^{er} août 2025, Laurent Touvet, préfet du Pas-de-Calais, a fixé les modalités et les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse dans le Pas-de-Calais pour la campagne 2025-2026.

L'ouverture générale de la chasse est fixée au 21 septembre 2025 à 9 heures. Pour la plupart des espèces et des modes de chasse, les chasseurs peuvent pratiquer leur loisir de 9 heures à 17 heures, jusqu'au 18 janvier 2026 inclus, puis de 9 heures à 18 heures jusqu'à la date de fermeture générale, le 28 février 2026.

Dans les zones humides et dans un rayon de 100 m autour de celles-ci, l'utilisation et le port de la grenaille de plomb en ayant l'intention de l'utiliser est interdite. L'utilisation de munitions de substitution (n°2) est obligatoire.

L'arrêté ne concerne pas les espèces de gibier migrateur dont les dates d'ouverture et de fermeture sont fixées au niveau national.

Il est rappelé que le port du gilet fluorescent est obligatoire en action de chasse pour les chasseurs et les accompagnants, sauf pour certains modes de chasse spécifiques.

L'arrêté est affiché en mairie. Il est disponible sur le site des services de l'État à l'adresse suivante : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-developpement-durable/Chasse-et-faune-sauvage>

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

- La Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais
La fosse aux Loups BP 80091 62053 Saint-Laurent-Blangy cedex
03 21 24 23 59
contact@fdc62.fr
- La Direction départementale des territoires et de la mer
100 avenue Winston Churchill 62022 ARRAS SP7
03 21 22 98 93
ddtm-chasse@pas-de-calais.gouv.fr

**Service départemental
de la communication interministérielle**

Rue Ferdinand Buisson
62200 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



@prefetpasdecalais



@prefet62